



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le
lundi 10 juin 2019 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : MM. Roger McGrath
Lucien Leblanc (arrivé à 18h36)
Francis Levesque
Bertrand Breton
David Ferguson

Était absente : Mme Chantal Lebel

Quorum : le quorum est constaté.

M. François Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2019 - 06 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des 13 et 27 mai 2019
4. Suivi des procès-verbaux
5. Administration
 - 5.1. Liste des comptes payés - mai 2019
 - 5.2. Présentation des comptes à payer - mai 2019
 - 5.3. Rapport de trésorerie - mai 2019
 - 5.4. Affaires courantes
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
 - 6.1. Rapport d'activité du maire
 - 6.2. Rapport d'activité des conseillers
7. Correspondance
 - 7.1. Droit Recours Santé Mentale Financement 2019-2020
 - 7.2. Héritage Chemin Kempt
 - 7.3. Association forestière de la Gaspésie – Adhésion
 - 7.4. URLS GÎM – Adhésion
8. Ministre des finances – Mandat pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal*
9. Régie intermunicipale de Gestion des matières résiduelles
10. Inspection municipale
11. Soumission Réfection chemin Sillars contrôle qualitatif des matériaux
12. Soumission Écocentre
13. Dos d'âne chemin du Parc
14. Table régionale des DG municipaux
15. Service de recouvrement
16. Sentiers pédestres
17. Varia
18. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 10 juin 2019 soit accepté tel que présenté.

2019 - 06 - 002 Période de questions

Deux citoyens sont présents. Ils exposent leur problème de voisinage notamment au niveau du bruit et de chiens errants. La municipalité prendra contact avec le voisin concerné pour aider à rétablir la paix. Des informations précises sur les règlements municipaux seront transmis aux citoyens vis à vis des articles concernant leur situation.

Résolution n° 2019 - 06 - 003 Adoption des procès-verbaux des 13 et 27 mai 2019

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2019 et de la séance extraordinaire tenue le 27 mai 2019 soient adoptés tels que modifiés.

2019 - 06 - 004 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux est présenté, discuté et réglé.

2019 - 06 - 005 Administration

2019 - 06 - 005 - 1 Liste des comptes payés - mai 2019

Les comptes payés au mois de mai 2019 sont révisés et acquiescés.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
ADMQ GASPÉSIE-LES-ÎLES	100.00
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE	50.00
CONSEIL CHEVALIERS DE COLOMB	50.00
PROFUN	16 556.40
BOUFFARD SANITAIRE INC.	521.10
DONNA LÉVESQUE	207.58
GROUPE ULTIMA INC.	186.00
HERVÉ ESCH	36.12
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	100.00
MRC D'AVIGNON	370.42
PASCAL MARTEL	18.43
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE	520.80
COUPOLES & STRUCTURES MISSISQUOI	566.83
DONALD LEBOURQUE	45.00
DUFRESNE HÉBERT COMEAU, AVOCATS	538.08
LES FLEURONS DU QUÉBEC	901.40
PICABOO GRAPHIK	1 779.82
PROFUN	5 518.80
LE WEB SIMPLE.CA	258.69
TELUS	136.64
HERVÉ ESCH	36.12
PASCAL MARTEL	18.43
DONNA LÉVESQUE	229.86
SERGE OUELLETTE	81.27
ENTREPRISES ARMAND LAGACÉ & FILS INC.	11 765.77
MRC D'AVIGNON	459.05
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE	502.80
DONNA LÉVESQUE	156.50
HERVÉ ESCH	159.12
PASCAL MARTEL	18.43
DONNA LÉVESQUE	10.40
VISA DESJARDINS AFFAIRES	17.20
VISA DESJARDINS AFFAIRES	277.75
LA CAPITALE	222.87
CAISSE DESJARDINS VALLÉE DE LA MATAPÉDIA	45.95

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
CAISSE DESJARDINS VALLÉE DE LA MATAPÉDIA	145.00
BELL MOBILITÉ	101.71
HYDRO-QUEBEC	238.33
Total payé	42 948.67

Résolution n° 2019 - 06 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer - mai 2019

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
ALPHONSE BERNARD INC.	7 760.81
BOUFFARD SANITAIRE INC	521.10
CLAUDINE RIEL	68.98
DU COEUR AUX SOINS INC.	175.00
DUFRESNE HÉBERT COMEAU, AVOCATS	429.44
DÉCO-BÉAT DÉCORATION	254.38
LA FÉE COULEUR	166.71
HYDRO-QUEBEC	994.96
JASON BOURDAGES	220.00
JEAN-LUC LANDRY	180.00
J.N.SAVOIE CIE LTÉE	1 122.73
KENT	336.61
LOCATIONS LEBLANC RENTALS	128.13
MRC D'AVIGNON	374.42
PETITE CAISSE	15.55
PLOMBERIE FALLU	253.00
RPM MARINE & ENGINE REPAIR INC.	48.10
SCIERIE AVIGNON	36.70
TELUS	200.67
VISA DESJARDINS AFFAIRES	2 201.67
Total à payer	15 488.96

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 10 juin 2019.

Hervé Esch

Directeur général et secrétaire-trésorier

2019 - 06 - 005 - 3 Rapport de trésorerie - mai 2019

Le rapport de trésorerie est présenté.

Solde d'ouverture	mai 2019	118 404.11
<u>Revenus</u>		42 653.27
Taxes municipales	28 385.27	
Transferts reçus	-	
Autres revenus	14 268.00	

<u>Dépenses</u>		-	39 290.60
Fournisseurs	25 160.41		
Salaires et cotisations	13 695.19		
Autres dépenses	250.00		
Frais bancaires	185.00		
Solde de clôture	mai 2019		121 766.78
Évolution	mai 2019	+	<u>3 362.67</u>

2019 - 06 - 005 - 4 Affaires courantes

Des discussion ont lieu sur le déroulement du chantier de réfection du chemin Sillars.

2019 - 06 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers

2019 - 06 - 006 - 1 Rapport d'activité du maire

M. François Boulay, maire, fait une mise à jour sur le projet de terrain de jeux.

2019 - 06 - 006 - 2 Rapport d'activité des conseillers

Les conseillers font une mise à jour sur les sujets suivants :

- Éclairage public ;
- Girouette du Centre d'Interprétation du chemin Kempt.

2019 - 06 - 007 Correspondance

Résolution n° 2019 - 06 - 007 - 1 Droit Recours Santé Mentale Financement 2019-2020

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Droits et recours en santé mentale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est fasse un don de 50 \$ à l'organisme Droits et recours en santé mentale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

2019 - 06 - 007 - 2 Héritage Chemin Kempt

Le comité Héritage Chemin Kempt a transmis à la municipalité une lettre de remerciement aux conseillers Bertrand Breton et Francis Levesque pour leur implication dans l'installation d'une girouette au Centre d'interprétation du chemin Kempt.

Résolution n° 2019 - 06 - 007 - 3 Association forestière de la Gaspésie – Adhésion

CONSIDÉRANT la proposition d'adhésion de l'Association forestière de la Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est adhère l'Association forestière de la Gaspésie pour l'année 2019 pour un montant de 75 dollars.

Résolution n° 2019 - 06 - 007 - 4 URLS GÎM – Adhésion

CONSIDÉRANT la proposition d'adhésion de l'Unité régionale de Loisirs et Sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est adhère à l'Unité régionale de Loisirs et Sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier 2019 pour un montant de 76 \$.

Résolution n° 2019 - 06 - 008 **Ministre des finances – Mandat pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 1065 du *Code municipal*, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

CONSIDÉRANT l'article 1066 du *Code municipal* qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE conformément à l'article 1066 du *Code municipal*, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal*, pour et au nom de la municipalité.

Résolution n° 2019 - 06 - 009 **Régie intermunicipale de Gestion des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT les municipalités et villes ont le pouvoir d'établir, de modifier et d'exploiter un service public de gestion des matières résiduelles favorisant leur réduction, leur valorisation et, à défaut, leur élimination ;

CONSIDÉRANT les municipalités et villes ont compétence pour confier à une personne l'exploitation de son système d'élimination ou de valorisation de matières résiduelles en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

CONSIDÉRANT les municipalités et villes locales présentes sur le territoire de la MRC d'Avignon et de Bonaventure jugent opportun d'utiliser ces pouvoirs collectivement dans le but d'en faire bénéficier les générateurs de matières résiduelles occupant leurs territoires ;

CONSIDÉRANT les municipalités et villes locales considèrent que le véhicule le plus approprié pour atteindre leurs objectifs en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles est une régie intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE à cette fin, les municipalités et villes locales souhaitent se constituer en une régie intermunicipale au moyen d'une entente à être conclue entre les parties, tel que permis aux articles 14.8 et 569 et suivants du *Code Municipal* (L.R.Q., c. C-27.1 et des articles 468 à 469.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), cette régie devant porter le nom de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente relatif à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a été présenté aux membres du conseil de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte les dispositions du projet d'entente ci-joint relativement à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure ;

QUE M. François Boulay, maire et M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer cette entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure au nom de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est.

Résolution n° 2019 - 06 - 010 Inspection municipale

CONSIDÉRANT la proposition faite aux 8 municipalités concernées de revaloriser le taux horaire de l'inspecteur municipal à 45 \$ dans le cadre de l'entente de service avec Sétic Enr. ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est décline cette proposition ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est réitère que l'entente de service 2018 a été automatiquement reconduite et est présentement en vigueur.

Résolution n° 2019 - 06 - 011 Soumission Réfection chemin Sillars contrôle qualitatif des matériaux

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réfection du chemin Sillars ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE l'offre de services de la compagnie Englobe pour un montant de 13 560 \$ avant taxes soit acceptée telle que présentée.

Résolution n° 2019 - 06 - 012 Soumission Écocentre

CONSIDÉRANT la soumission reçue des Entreprises Armand Lagacé & Fils relative à la fin des travaux de réaménagement de l'écocentre municipal ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE la soumission reçue des Entreprises Armand Lagacé & Fils relative à la fin des travaux de réaménagement de l'écocentre municipal pour un montant de 7 952,29 \$ avant taxes soit acceptée telle que présentée.

Résolution n° 2019 - 06 - 013 Dos d'âne chemin du Parc

CONSIDÉRANT la demande faite par M. Luc Blaquière représentant de la compagnie 6780458 CANADA INC. propriétaire du terrain de camping situé au 30, chemin du Parc à Ristigouche-Sud-Est ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte que M. Luc Blaquière installe 3 dos d'âne sur le chemin du Parc bordant son camping.

Résolution n° 2019 - 06 - 014 Table régionale des DG municipaux

CONSIDÉRANT QUE la direction générale de la municipalité souhaite qu'une table de concertation permanente composée des directrices générales et directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Avignon soit mise sur pied permettant à ces intervenants de discuter et d'échanger sur les multiples problématiques auxquelles est confronté le milieu municipal et ainsi unir leurs voix pour mieux dégager les enjeux locaux et régionaux ;

CONSIDÉRANT QUE cette table de concertation pourra favoriser la mise en commun d'achat et de services et encourager des initiatives communes ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est se dit favorable et encourage la mise sur pied d'une table de concertation des directrices générales et des directeurs généraux regroupant les municipalités de l'Ascension-de-Patapédia à Maria.

Résolution n° 2019 - 06 - 015 Service de recouvrement

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est requiert les services d'une firme de recouvrement.

2019 - 06 - 016 Sentiers pédestres

Le point est reporté à une séance ultérieure.

2019 - 06 - 017 Varia

Aucun point n'est ajouté.

À 20h35, M. David Ferguson propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
Secrétaire-trésorier
